Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260410-D_26_045-DE

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-045
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 10 avril 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-42), M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absent excusé : M. Cario V.

Était absente : Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-41)

Procurations : M. Cario V. à Mme Porteu S.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Alméras A. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-045 – Vie municipale (1.1) – Composition de la Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que lorsque le montant d'un marché public dépasse les seuils européens, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) doit être obligatoirement réunie et elle a la compétence pour attribuer les lots.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée d'un président – le maire de la commune – et de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus par le conseil municipal. Cette élection se déroule à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidatures, une liste unique est déposée comme suit :
Titulaires : Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Joucan I
Suppléants : M. Cachereul P., M. Cario V., Mme Faure G.

Au vu de cette liste unique, M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à un scrutin public.

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260410-D_26_045-DE

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection de la CAO par un scrutin public à main levée.

M. le Maire propose de procéder à l'élection de la CAO.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants : 19

d. Nombre d'abstention : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MONLIBERT Morgane	19	dix-neuf

- **SONT ÉLUS** à la Commission d'Appel d'Offres comme membres titulaires : Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Joucan I. et comme membres suppléants : M. Cachereul P., M. Cario V et Mme Faure G.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Loïc Alméras